



Séparation de corps et de biens

Par **XavierMAGUIER**, le **07/11/2008** à **10:36**

Bonjour,

Aujourd'hui séparé de mon épouse je ne tiens pas forcément à divorcer.

Pour autant afin de me couvrir je souhaiterais faire une séparation de bien et de corps après la vente de nos biens.

Pouvez-vous m'indiquer comment et auprès de qui procéder ?

Quelle sont les avantages et inconvénients d'une telle situation ?

Avous lire

Cordialement